

## **VIOLENCE URBAINE ET CRIMINALITÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: UN ÉTAT DES LIEUX**

Marc-Antoine Pérouse de Montclos\*

*La violence urbaine et criminelle en Afrique subsaharienne est relativement récente et les représentations coloniales de la ville ont pu en influencer l'analyse après la période des indépendances, avec des répercussions importantes sur les politiques pénales. Aujourd'hui, les recherches sur le sujet continuent de buter sur plusieurs écueils, à commencer par le problème des données statistiques peu fiables, la difficulté à distinguer les violences d'ordre politique ou criminel et les poncifs sur la brutalité intrinsèque des Noirs ou des taudis. La « théorie du complot », en particulier, minimise les dynamiques locales et endogènes de la violence urbaine au profit de vagues conspirations mondiales. Le renouvellement des perspectives vient plutôt de ce que, désormais, on n'étudie plus seulement les causes de la violence en ville, mais aussi ses conséquences.*

**MOTS-CLÉS:** VIOLENCE URBAINE – CRIME – AFRIQUE SUBSAHARIENNE – POLITIQUE SANITAIRE – BIDONVILLE – CODE PÉNAL – POLICE

La recherche sur la violence urbaine et criminelle en Afrique noire est relativement récente pour une raison très simple : la plupart des villes au Sud du Sahara ont été fondées par le colonisateur il y a à peine un siècle. Depuis une trentaine d'années, le phénomène n'en a pas moins pris une ampleur sans précédent, qui a suscité un nombre grandissant d'études et provoqué une prise de conscience des décideurs, en particulier lors de la conférence d'Habitat II à Istanbul en 1996. Une rapide rétrospective met en évidence le chemin parcouru. Historiquement, les analyses de la violence urbaine sont longtemps hantées par un lourd héritage colonial. En vertu des présupposés de l'époque, imprégnés de morale victorienne, on assimile la déviance à la pauvreté, la saleté et la maladie ; la violence, à la race et au genre masculin. Dans la lignée des grandes théories darwinistes du XIX<sup>e</sup> siècle, le crime est considéré comme une tare innée ou une dégénérescence héréditaire (Lombroso, 1976). Le médecin rejoint ainsi l'urbaniste, le juge et le policier pour prévenir les désordres sociaux et organiser la ville blanche en pays noir.

### **I. Le crime, la saleté et le taudis : une vision coloniale**

Au début, les agglomérations de l'Afrique coloniale s'agrandissent certes au coup par coup, sans qu'il y ait délibérément de plan raciste (Sinou, 1981 ; Jama, 1999). Avant la découverte de la quinine, les villes connaissent effectivement de forts taux de mortalité. Afin d'éviter les contacts avec l'habitant et la propagation des maladies, les autorités

\* Institut de recherche pour le développement, Bondy (France).



construisent donc des lazarets et des léproseries hors des centres urbains, sans parler de camps militaires qui, au Sénégal par exemple, sont établis à l'écart des marécages de Kayès, au bord de la mer à Saint-Louis ou dans le faubourg de Ouakam à Dakar. Petit à petit, cependant, se développe une pensée urbanistique selon laquelle l'hygiène publique et le maintien de l'ordre vont de pair avec la séparation des races. La grippe espagnole de 1918 marque une étape importante à cet égard. Avec 1,5 à 2 millions de victimes, elle représente une ponction démographique bien aussi importante que la traite des esclaves et la conquête coloniale (Patterson, 1981)! À Dakar, notamment, elle incite les Français, concentrés dans le quartier du Cas, à percevoir les « indigènes » dans le médium traumatique

limiter l'ampleur des épidémies, des inspecteurs sanitaires luttent contre les eaux stagnantes ou la divagation des animaux domestiques, procèdent au débroussaillage des terrains vagues, font arracher les mauvaises herbes et couvrir les récipients, comblent les

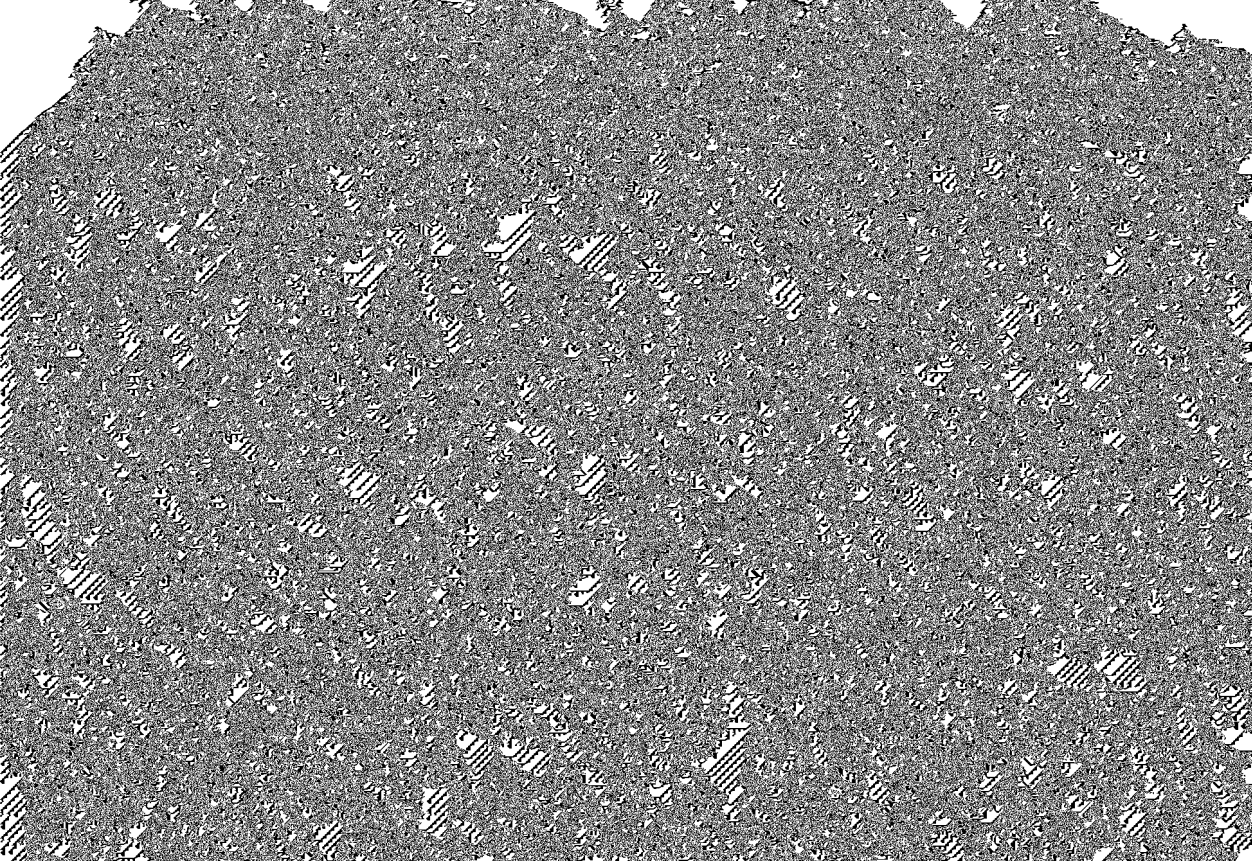
mémorandum du ministère des Colonies complète le dispositif en interdisant aux Euro-

capitaliste naissante. Le colonisateur distingue bien les populations respectables des classes dangereuses. À Nairobi, par exemple, il légalise la présence des salariés, des vétérans de la Première Guerre mondiale et des propriétaires fonciers à Pumwani, le quartier officiel des Africains. Mais il expulse les jeunes et les oisifs dans la banlieue de Shauri Moyo, les accusant d'avoir provoqué les grèves sauvages de 1939<sup>1</sup>. À Mombassa, la commission H.C. Willan, qui enquête sur ces événements, préconise aussi de « nettoyer » la ville en déportant les indésirables et en planifiant la construction de *native locations*.

L'objectif est, là encore, de séparer le bon grain de l'ivraie. En effet, explique un chercheur, *les travailleurs journaliers étaient bon marché et dangereux. Trop indépendants pour être disciplinés, on ne pouvait pas les menacer de renvoi car ils ne travaillaient qu'un seul jour à la fois. Leurs liens avec les communautés rurales avoisinantes leur permettaient de se passer de salaire pendant plus longtemps que les ouvriers intégrés dans l'économie de marché. Leur style de vie marginal, enfin, contaminait la ville entière du fait qu'ils vivaient et partageaient leur logement avec le prolétariat régulier autant qu'avec des criminels et des désœuvrés* (Cooper, 1987, 22, 47sq). À mesure que les luttes nationalistes se radicalisent, le colonisateur isole donc les « germes du mal » en incarcérant les éléments rebelles dans des établissements pénitenciers qui reproduisent symboliquement l'urbanisme racial des villes et où les détenus noirs ne côtoient pas les prisonniers blancs, toujours sous prétexte d'hygiène.

## 2. Le crime en post-colonie: déguerpissements et opérations coups de poing

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la période des indépendances ne remet pas véritablement en cause les schémas ségrégationnistes qui conduisent à éradiquer la « maladie du crime » en détruisant les taudis. ~~Par contre, sur des catégories raciales ou ethniques, et~~



En fait de considérations sanitaires, cependant, les opérations de « déguerpissement » s'avèrent, dans bien des cas, répondre aussi à des mobiles d'un tout autre genre, spéculation foncière ou urbanisme sécuritaire. À Lomé dans la zone portuaire d'Akodesewa, d'où sont chassées près de 7 000 personnes en 1983, la thèse « humanitaire » tient d'autant moins que les déguerpis vont s'installer sur une dépression inondable, près de la voie ferrée et de la lagune. Une partie d'entre eux revient d'ailleurs sur le cordon littoral occuper les lieux déblayés par le bulldozer. Sachant qu'il s'agit de terres peu convoitées et assez éloignées du centre-ville, l'intervention de l'État est fondamentalement politique, afin d'éviter l'explosion sociale bien plus que pour consolider les privilèges de la bourgeoisie propriétaire (Gu-Konu, 1984, 11, 14).

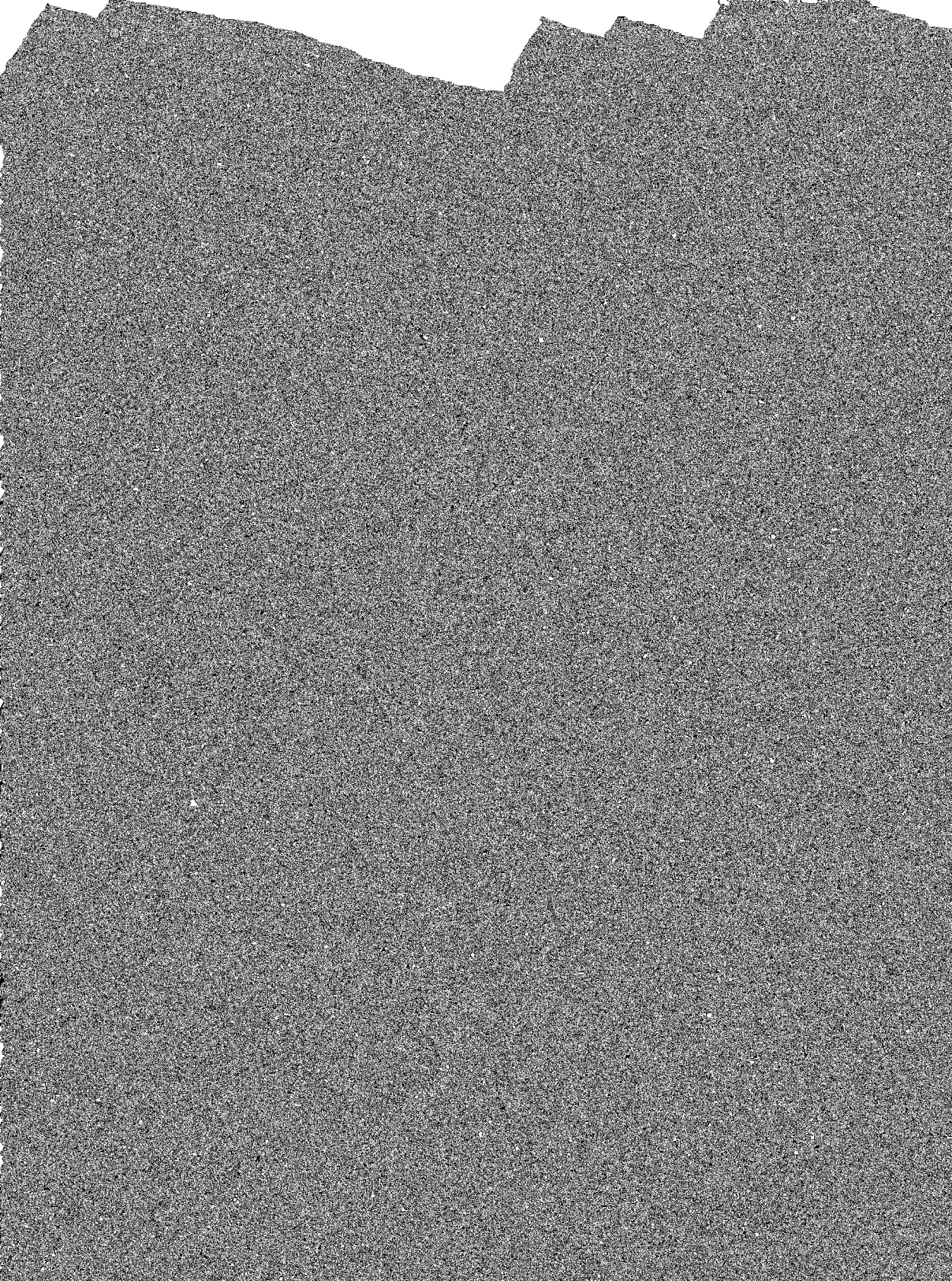
De telles procédures d'éviction, voire d'enfermement, se produisent un peu partout en Afrique. Sous prétexte de combattre les « nids à moustiques », les Nigériens qui prennent la

refuse de légaliser la fabrication clandestine d'alcool, même s'il sait que cela n'aurait pas pour effet d'augmenter la consommation mais d'en permettre le contrôle sanitaire tout en diminuant les tensions avec la police. À Kaburini, un quartier de Nairobi déconsidéré par la proximité d'un cimetière, la municipalité entreprend au contraire de chasser les habitants car ceux-ci brassent illégalement du *munyeki*, le tord-boyaux des bidonvilles...

### 3. Des codes pénaux inadaptés, des lois anachroniques

L'héritage du colonisateur continue ainsi de marquer les définitions de l'acte criminel ou délictueux. Dans bien des pays d'Afrique subsaharienne, de vieilles lois « victoriennes », qui n'ont plus cours en Europe, répriment toujours le vagabondage, la prostitution, l'homosexualité ou l'alcoolisme. Leur anachronisme paraît d'autant plus flagrant que les codes pénaux, d'inspiration occidentale, ne correspondent guère aux jurisprudences locales. De telles incompréhensions culturelles alimentent d'ailleurs les premières études de criminologie anthropologique, qui ne manquent pas de souligner comment le colonisateur a pu « fabriquer » du crime en assujettissant des sociétés traditionnelles à son propre ordre moral (Brillon, 1980). L'établissement de frontières internationales, l'introduction d'impôts de capitation, les réquisitions pour des travaux d'utilité collective et la création, dans les colonies de peuplement, de passeports intérieurs en vue de contrôler les mouvements migratoires repoussent des populations entières dans l'illégalité et la clandestinité, par exemple. Tout un arsenal législatif vient également interdire, condamner ou encadrer des pratiques anciennes: vols de bétail, razzias tribales, polygamie, esclavage, excision, travail des enfants, sacrifices religieux, sanctions corporelles du droit coranique, la *sharia*...

Au vu des controverses qu'elle suscite aujourd'hui, il nous faut dire un mot de la justice islamique. En Afrique sahélienne, la *sharia* n'est ni une nouveauté ni une « importation » intégriste en provenance du monde arabe. Pendant la colonisation, tant les Français que les Britanniques la formalisent au contraire afin de consolider l'autorité de l'aristocratie musulmane, devenue un allié objectif. Mieux encore, les Européens se chargent personnellement de veiller à la prohibition de l'alcool en application des règlements internationaux de la Conférence de Bruxelles de 1890 et de la Convention de Saint Germain en Laye de 1918, qui avaient cherché à mettre fin à la contrebande d'eau-de-vie frelatée du temps de la traite des esclaves (Olukoju, 1996, 1991). Dans le Nord musulman du Nigeria, par exemple, les autorités appliquent un régime sec mais dans le Sud à dominante chrétienne, elles écartent cette option, qu'elles trouvent irréalisable à moins de susciter des troubles et de se priver de revenus douaniers tirés à plus de 50% des importations d'alcool; d'abord préoccupé par son assise politique, le gouvernement résiste sans trop de scrupules aux pressions des missionnaires et des industriels, qui dénoncent le dumping des Allemands





## 1. Des défis importants

Les analyses dans ce domaine continuent certes de buter sur plusieurs écueils. Le premier concerne le recueil des données. L'Afrique du Sud est un des seuls États du continent

matières premières, l'endettement du continent et les ajustements structurels sous l'égide de la Banque mondiale, qui ont certainement amplifié les phénomènes de criminalité, justifient en quelque sorte une violence « globale » qui, par mimétisme autant que par facilité de communication, mettrait sur le même plan les gangsters de Los Angeles ou de Johannesburg. En négligeant les explications structurelles ou historiques, cette école de pensée présente souvent le défaut « conjoncturel » de « dater » la violence urbaine au cours des années 1980, alors que la délinquance juvénile ou le gangstérisme sont bien antérieurs. Mais elle offre l'avantage d'éviter les responsabilités des Africains, qui ont beau jeu de déplacer les registres de causalités en dehors du continent. Résultat, les études en la matière révèlent de graves lacunes, au premier rang desquelles le rôle de la police, qui a fait l'objet de très peu de travaux.

## 2. De nouvelles perspectives

Les choses sont certes en train de changer car la montée de l'insécurité dans les villes d'Afrique subsaharienne n'a pas manqué d'inquiéter la communauté des chercheurs. À sept ans d'intervalle, l'IFRA (Institut français de recherche en Afrique) d'Ibadan a ainsi organisé deux colloques sur le sujet<sup>6</sup>. L'évolution des thèmes abordés est significative. Alors que le symposium de 1994 avait surtout porté sur les causes de la violence des villes en Afrique subsaharienne, celui de 2001 a beaucoup traité des conséquences à long terme du phénomène : montée de la peur des citoyens, mise en place d'un urbanisme sécuritaire, émergence d'acteurs privés ou collectifs tentant plus ou moins bien de pallier aux dysfonctionnements de la police, etc. La gestion de l'ordre public et de la lutte contre la criminalité a particulièrement retenu l'attention.

Comme en 1994, les travaux de l'IFRA ont d'ailleurs intéressé les décideurs et les experts. La Commission des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a appuyé les efforts entrepris et, plus spécifiquement, initié un « programme pour des villes plus sûres ». Côté nigérian, des membres de la police et des journalistes ont assisté aux débats. On a notamment remarqué la présence du professeur T. Tamuno, un spécialiste de la police nigériane qui venait d'être nommé par le président O. Obasanjo à la tête d'une Commission nationale sur la sécurité. La conférence a également été l'occasion de découvrir une nouvelle génération de chercheurs prometteurs, dont A. Momoh et A.I. Tanko sur la criminalité à Lagos et Kano, I.P. Onyeonoru sur les milices Bakassi et A. Olukoju sur la ségrégation urbaine.

Diverses questions ont été discutées, parmi lesquelles la délinquance juvénile, les problèmes de police, les pratiques d'autodéfense, les milices, les groupes d'îlotage, l'aménagement urbain, les fonctions municipales, ceci sans oublier le rôle des « glises, associations ethniques et syndicats marchands en matière de morale publique et de sécurité collective. Les débats ont permis de dépasser les approches traditionnelles et institutionnelles qui, à l'instar de T. Tamuno lorsqu'il avait publié sa thèse en 1970, insistaient sur l'héritage colonial de polices axées sur le maintien de l'ordre public et non la lutte contre la criminalité<sup>7</sup>. La réflexion n'en a pas moins buté sur quelques confusions terminologiques et sémantiques que l'on peut résumer autour de deux principales idées :

<sup>6</sup> Les actes en ont été publiés. Cf. IFRA (1994), Fourchard, Laurent *et al.* (2003).

<sup>7</sup> Tamuno, Tekena, 1970.

- les ambiguïtés résultant de la criminalisation du politique et de la politisation du crime, d'une part ;
- le flou des définitions en matière de ségrégation urbaine et coloniale, d'autre part.

Ce deuxième axe est sans doute celui qui a le moins progressé au cours de la conférence. Par ignorance ou par conviction idéologique, certains chercheurs nigériens ont allégrement mélangé les concepts de ségrégation résidentielle, de discrimination ethnique et d'exclusion sociale, mettant sur le même plan le grand chantier de l'apartheid en Afrique du Sud et les tentatives « hygiénistes » de séparation des races dans les villes d'Afrique de l'Ouest. Les quelques Sud-africains présents dans la salle se sont bien gardés de démentir des analyses très locales, pour ne pas dire folkloriques tant elles échappaient à leur contexte continental. En réalité, l'*influx control* en Afrique du Sud, c'est-à-dire l'encadrement des mouvements de population vers et dans la ville, a atteint des sommets que le Nigeria n'a jamais connus<sup>8</sup>.

Le premier thème, en revanche, a été mieux cerné au regard de la subtilité des processus de criminalisation du politique et de politisation du crime. La présentation d'A. Momoh a suscité quelque controverse du fait que l'auteur paraissait prétendre que les voyous de Lagos n'étaient pas des hors-la-loi : tous les *area boys* n'étaient pas des criminels et, inversement, tous les criminels n'étaient pas des *area boys*. Il en est ressorti qu'il fallait différencier deux types de criminalisation : la stigmatisation d'un groupe social perçu comme criminel (« le syndrome du tzigane » qu'on retrouve à propos des « castes criminelles » en Inde) et/ou la dérive des exclus de la croissance vers des activités criminelles du fait, entre autres, de la crise économique et de la dislocation du contrôle social dans les grandes villes.

Quant à l'analyse de la politisation de la pègre et de la jeunesse délinquante, elle s'est concentrée sur la violence des rapports de pouvoir en Afrique et la responsabilité des élites. On s'est rendu compte que les vigiles de quartiers, les policiers, les miliciens et les criminels provenaient souvent des mêmes milieux sociaux, quand il ne s'agissait pas, tout simplement, des mêmes individus ! Les divers travers du phénomène ont été évoqués à travers, par exemple, la récupération partisane des miliciens Yan Daba à Kano et Bakassi à Onitsha, ou la prétention de plates-formes politiques comme l'Oodua People's Congress à lutter contre la criminalité.

Le risque, a-t-on souligné, était de voir ces groupements imposer leur loi et poursuivre leurs propres intérêts, quitte, sous prétexte de combattre le banditisme armé, à racketter la population et à lyncher les suspects sans respecter les droits de la défense. Sachant l'impopularité et les carences structurelles des polices africaines, la question fondamentale qui a été posée était de savoir dans quelle mesure les organisations d'autodéfense pouvaient être contrôlées et intégrées dans un système global de sécurité urbaine où la participation communautaire aurait son rôle à jouer (Montclos de, 2004). Il semble qu'une majorité de participants y aient été favorables, à condition, bien sûr, de former correctement de tels « auxiliaires de police » et de les placer sous l'autorité de l'État afin d'éviter qu'ils ne soient utilisés à des fins privées ou politiques.

À l'évidence, les systèmes judiciaire et policier de l'Afrique subsaharienne méritent aujourd'hui une attention accrue de la part des chercheurs. Pendant longtemps, la magistrature a sans doute été un peu mieux servie que la police ou les prisons à cet égard. Les pressions occidentales sur des États africains jugés par la Banque mondiale à l'aune de leur

<sup>8</sup> Montclos (de), 1997 ; 2002.

« bonne gouvernance » ont en effet conduit à renouveler l'intérêt des analystes pour les problèmes judiciaires. La police, en revanche, demeure une grande inconnue : une lacune qui ne manque pas de surprendre au vu de la prolifération de milices d'autodéfense sur le continent. De fait, comment étudier sérieusement la violence sans s'intéresser aux modalités du maintien de l'ordre public ? Les études sur la criminalité urbaine en Afrique ne se heurtent pas seulement aux difficultés matérielles de l'enquête de terrain. Elles butent également sur des limitations d'ordre géographique et thématique tout à la fois. Qu'il s'agisse de délinquance juvénile ou de banditisme armé, traiter d'un aspect des déviations sans prendre en compte ses interdépendances avec le milieu ambiant réduit considérablement la portée scientifique de l'investigation. L'objet de la recherche ne peut raisonnablement pas être isolé de son contexte social, économique, politique et institutionnel. C'est là un des principaux défis que les sciences sociales doivent à présent relever dans le cadre d'États déliquescents.

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos*  
 Institut de recherche pour le développement  
 32, avenue Henri Varagnat  
 F-93143 Bondy Cedex  
 perouse@bondy.ird.fr

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., DUBRESSION A., MANOU-SAVINA A., 1987, *Abidjan côté cour*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- BARRET-DUCROCQ F., 1991, *Pauvreté, charité et morale à Londres au XIX<sup>e</sup> siècle : une sainte violence*, Paris, PUF.
- BECKER C., COLLIGNON R., 1998, Épidémies et médecine coloniale en Afrique de l'Ouest, *Cahiers d'études et de recherches francophones Santé*, 8, 6, 411-416.
- BICKFORD-SMITH V., 1995, *Ethnic Pride and Racial Prejudice in Victorian Cape Town, 1875-1902*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BRILLON Y., 1980, *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal.
- COOPER F. (ed.), 1993, *Scenes de la Cité : Migrations, Violence, Criminalité, Urbanisme, Développement*, Paris, PUF.

- GU-KONU E.Y., 1984, *Déguepissement et urbanisation: signification profonde d'une pratique urbaine*, Lomé, Université du Bénin, polycop.
- HAKE A., 1977, *African Metropolis: Nairobi's Self-Help City*, Londres, Sussex University Press.
- HOBBSAWM E.J., 1972, *Les bandits*, Paris, Maspero.
- IFRA (ed.), 1994, *Urban Management and Urban Violence in Africa*, Ibadan, Institut français de recherche en Afrique, 2 vol.
- JOHNSON D.H., 1991, Criminal secrecy: The case of the Zande « secret societies », *Past and Present*, 130, 170-200.
- KAPTEIJNS L., 2000, Ethiopia and the Horn of Africa, in LEVTZION N., POUWELS R. (eds), *The History of Islam in Africa*, Oxford, James Currey, 227-250.
- KAY G., 1967, *A Social Geography of Zambia*, Londres, University of London Press.
- KOUDOU O., 1992, Intolérance sociale, continuation du comportement délinquant chez l'adolescent et stratégie préventive, *Déviance et Société*, 20, 2, 141-151.
- LE PAPE M., 1989, Récits d'espaces. Les premiers faubourgs d'Abidjan, in ORSTOM (ed.), *Tropiques, lieux et liens*, Paris, ORSTOM, 296-302.
- LOMBROSO C., 1876, *L'uomo delinquente: studiato in rapporto alla antropologia, alla medicina legale ed alle discipline carcerarie*, Milano, U. Hoepli.
- LUGARD F., 1970, *Political Memoranda, 1913-1918*, Londres, Frank Cass.
- MARJUVA (ed.), 1994, *À l'écoute des enfants de la rue en Afrique noire*, Paris, Fayard.
- MATHEWS M.L., HEYMANN Ph.B., MATHEWS A.S. (eds), 1993, *Policing the Conflict in South Africa*, Gainesville, University Press of Florida.
- MOHAMMED H.E., 1980, Colonial urban planning policy and the disintegration of Kano's physical structure, *Kano Studies New Series*, 2, 1, 174-184.
- MOHAMED J., 1999, Epidemics and public health in early colonial Somaliland, *Social Science and Medicine*, 48, 507-521.
- MOMOH A., 2001, *The Political Dimension Of Urban Youth Crisis: The Case Of The Area Boys In Lagos*, Paper Presented At The International Conference On « Security, Segregation And Social Networks In West African Cities, 19<sup>th</sup> – 20<sup>th</sup> Centuries », Université d'Ibadan, IFRA, polycop.
- MONTCLOS M.-A. (de), 1997, *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria, un essai de privatisation: Durban, Johannesburg, Kano, Lagos et Port Harcourt*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 1997, 2 vol.
- MONTCLOS M.-A. (de), 2002, *Villes et violences en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala-IRD.
- MONTCLOS M.-A. (de), 2004, *De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale: des polices tropicales à l'épreuve de la privatisation*, Bruxelles, Complexe (à paraître).
- OLORUNFEMI A., 1984, The liquor traffic dilemma in British West Africa: The Southern Nigerian example, 1895-1918, *International Journal of African Historical Studies*, 17, 2, 229-241.
- OLUKOJU, A., 1991, Prohibition and paternalism: The State and the clandestine liquor traffic in Northern Nigeria, c.1898-1918, *International Journal of African Historical Studies*, 24, 2, 349-368.
- OLUKOJU A., 1996, Race and access to liquor: Prohibition as colonial policy in Northern Nigeria, 1919-1945, *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 24, 2, 218-243.
- OLUKOJU A., 2001, *The Segregation of Europeans and Africans in Colonial Nigeria*, Paper Presented at The International Conference On « Security, Segregation And Social Networks in West African Cities, 19<sup>th</sup> – 20<sup>th</sup> Centuries », Université d'Ibadan, IFRA, polycop.
- PARNELL S., 1993, Creating racial privilege: the origins of South African public health and town planning legislation, *Journal of Southern African Studies*, 19, 3, 471-488.
- PATTERSON K.D., 1981, The demographic impact of the 1918-1919 influenza pandemic in sub-Saharan Africa: a preliminary assessment, in FIVE C., MCMASTER D. (eds), *African Historical Demography*, University of Edinburgh, Centre of African Studies, 2, 401-431.

POINSOT J., SINOU A., STERNADEL J., 1989, *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*. Paris, Documentation française, ministère de la Coopération et du

## Sumario

La violencia urbana y criminal en África subsahariana es relativamente reciente y su análisis, durante el período posterior al independentista, parece haber estado influenciado por las representaciones coloniales de la ciudad, lo que ha tenido repercusiones importantes sobre las políticas penales. Actualmente las investigaciones siguen enfrentándose a diversos obstáculos entre los que cabe mencionar la poca fiabilidad de los datos estadísticos disponibles, la dificultad para diferenciar las violencias de orden político de aquellas de orden criminal y los tópicos sobre la violencia intrínseca de las personas de raza negra o de las barrios de favorecidos. En particular, la teoría del *apartheid* minimiza la dimensión